

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: FASSA ANCHOR V COMP.A

Code commercial: 1204

UFI: 2C00-Y05W-H00Y-9ACA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Système à deux composants à injection pour la réalisation d'ancrages sur matériaux de construction

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: FASSA Srl

Via Lazzaris, 3 - 31027 Spresiano (TV) - Italy

Tel. +39 0422 7222

Fax +39 0422 887509

Importateur en Suisse:

FASSA SA

Via Cantonale - 6805 MEZZOVICO (CH)

Tel +41 (0)91.9359070

Responsable : laboratorio.spresiano@fassabortolo.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

145

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers



2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Skin Sens. 1 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 Peut irriter les voies respiratoires.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger et mention d'avertissement



Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Contient:

acide méthacrylique, monoester avec
propane-1,2-diol

diméthacrylate d'éthylène

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucun

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Identification du mélange: FASSA ANCHOR V COMP.A

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement:
≥10 - <20 %	diméthacrylate d'éthylène	CAS:97-90-5 EC:202-617-2 Index:607-114-00-5	Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: C ≥ 10%: STOT SE 3 H335	01-2119965172-38-xxxx
≥5 - <10 %	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	CAS:27813-02-1 EC:248-666-3	Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	01-2119490226-37-xxxx
≥0.5 - <1 %	1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	CAS:38668-48-3 EC:254-075-1	Acute Tox. 2, H300; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	01-2119980937-17-xxxx
≥0.1 - <0.3 %	Silice cristalline, quartz (fraction respirable)	CAS:14808-60-7 EC:238-878-4	STOT RE 1, H372	Exempté

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et effets résultant inhérents aux risques sont ceux présentés dans la section 2.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2, extincteurs à poudres, mousse, pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit de la fumée lourde.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et/ou pour la combustion (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote).

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.
En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.
Fournir une ventilation adéquate.
Utiliser une protection respiratoire adéquate.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte: matériel absorbant inerte (sable, vermiculite par ex.)
Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Utiliser le système de ventilation localisé.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé, loin de sources de chaleur.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Intervalle de température de stockage compris entre 5 °C et 30 °C. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé ; ne pas fumer durant la manipulation ; conserver loin de la chaleur, des flammes nues, des étincelles et des autres sources d'ignition. Assurer la disponibilité des équipements pour le refroidissement des récipients, pour éviter les dangers liés à la surpression et à la surchauffe en cas d'incendie à proximité.

Matières incompatibles:

Voir alinéa 10.5

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Voir alinéa 1.2

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeur OEL

Silice cristalline, quartz (fraction respirable)

CAS: 14808-60-7 Type LEP ACGIH

Long terme 0.025 mg/m3

Remarques : (R), A2 - Pulm fibrosis, lung cancer

Type LEP UE

Long terme 0.1 mg/m3

Type LEP MAK Autriche

Long terme 0.05 mg/m3

Type LEP	VLEP	France	Long terme 0.1 mg/m3 Remarques : Respirable aerosol
Type LEP	VLA	Espagne	Long terme 0.05 mg/m3
Type LEP	ÁK	Hongrie	Long terme 0.15 mg/m3 Remarques : Respirable aerosol
Type LEP	MAC	Pays-bas	Long terme 0.075 mg/m3 Remarques : Respirable dust
Type LEP	SUVA	Suisse	Long terme 0.15 mg/m3 Remarques : Respirable aerosol
Type LEP	GVI	Croatie	Long terme 0.1 mg/m3
Type LEP	NDS	Pologne	Long terme 0.1 mg/m3
Type LEP	MV	Slovénie	Long terme 0.15 mg/m3
Type LEP	IPRV	Lituanie	Long terme 0.1 mg/m3

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

diméthacrylate d'éthylène

CAS: 97-90-5 Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 0.139 mg/l
Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 0.014 mg/l
Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 1.6 mg/kg
Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 0.16 mg/kg
Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 0.15 mg/l
Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées (STP); Limite PNEC: 57 mg/l
Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 0.239 mg/kg

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

CAS: 27813-02-1 Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 0.904 mg/l
Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 0.09 mg/l
Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées (STP); Limite PNEC: 10 mg/l
Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 6.28 mg/kg
Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 6.28 mg/kg
Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 0.727 mg/kg

1,1'-(p-tolylimino)dipropen-2-ol

CAS: 38668-48-3 Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 0.017 mg/l
Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 0.002 mg/l
Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées (STP); Limite PNEC: 199.5 mg/l
Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 0.163 mg/kg
Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 0.016 mg/kg
Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 0.023 mg/kg

Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

diméthacrylate d'éthylène

CAS: 97-90-5 Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 0.83 mg/kg
Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 2.45 mg/m3; Consommateur: 1.45 mg/m3
Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 1.3 mg/kg; Consommateur: 0.83 mg/kg

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

CAS: 27813-02-1 Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 2.5 mg/kg
Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 4.2 mg/kg; Consommateur: 2.5 mg/kg
Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 14.7 mg/m3; Consommateur: 4.35 mg/m3

1,1'-(p-tolylimino)dipropen-2-ol

CAS: 38668-48-3 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 2.47 mg/m³

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 0.7 mg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 0.25 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace.

Protection des yeux:

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

Protection de la peau:

Utilisez des vêtements appropriés pour une protection complète de la peau en fonction de l'activité et de l'exposition (EN 14605/EN 13982), par exemple. combinaison de travail, tablier, chaussures de sécurité, vêtements appropriés.

Protection des mains:

Il n'existe pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser gants résistant aux produits chimiques.

Matériaux appropriés pour les gants de protection (EN 374/EN 16523); FKM (Caoutchouc fluoré): épaisseur ≥ 0.4 mm; temps de perméation ≥ 480 min. NBR (Caoutchouc nitrile): épaisseur ≥ 0.4 mm; temps de perméation ≥ 480 min

Le choix de gants adaptés ne dépend pas uniquement du matériau mais également d'autres caractéristiques de qualité variables d'un producteur à un autre, ainsi que des modalités et des temps d'utilisation du mélange.

Protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Dispositif de filtrage combiné (EN 14387).

Contrôles de l'exposition environnementale :

Voir alinéa 6.2

Mesures d'hygiène et techniques

Voir le paragraphe 7.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide

Couleur : crème

Odeur: caractéristique

Point de fusion/point de congélation: N.D.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: N.D.

Inflammabilité: N.A.

Limites inférieure et supérieure d'explosion: N.D.

Point d'éclair: N.A.

Température d'auto-inflammation: N.D.

Température de décomposition: N.D.

pH: N.A. (Non applicable en raison de la nature du produit)

Viscosité cinématique: N.A.

Densité et/ou densité relative: 1,60 ÷ 1,80 kg/l (Méthode interne)

Densité de vapeur relative: N.D.

Pression de vapeur: N.D.

Hydrosolubilité: Insoluble

Solubilité dans l'huile: N.A.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): N.A.

Caractéristiques des particules:

Taille des particules: N.A.

9.2. Autres informations

Conductivité: N.D.

Propriétés explosives: N.A. (Évaluation interne)

Propriétés comburantes: N.A. (Évaluation interne)

Taux d'évaporation: N.A.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Sous l'effet de la chaleur ou en cas d'incendie, des oxydes de Carbone et des vapeurs nuisibles pour la santé peuvent se dégager.

10.4. Conditions à éviter

Eviter d'approcher le produit à sources de chaleur.

Éviter l'exposition directe du produit aux rayons du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucun en particulier.

Voir alinéa 10.3

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.

Voir alinéa 5.2

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le produit est classé: Skin Sens. 1(H317)
e) mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Le produit est classé: STOT SE 3(H335)
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger par aspiration	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

diméthacrylate d'éthylène

CAS: 97-90-5 a) toxicité aiguë LD50 Peau Rat > 2000 mg/kg
LD50 Orale Rat > 8700 mg/kg

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

CAS: 27813-02-1 a) toxicité aiguë LD50 Orale Rat > 2000 mg/kg
LD50 Peau Lapin > 5000 mg/kg

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol

CAS: 38668-48-3 a) toxicité aiguë LD50 Orale Rat 25 mg/kg
LD50 Peau Rat > 2000 mg/kg

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

12.1. Toxicité

Informations écotoxicologiques:

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

Liste des composants écotoxicologiques

diméthacrylate d'éthylène

CAS: 97-90-5 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons > 15.95 mg/l 96h
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie > 44.9 mg/l 48h
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues > 17.3 mg/l 72h
b) Toxicité aquatique chronique: NOEC Daphnie > 7.22 mg/l
b) Toxicité aquatique chronique: NOEC Algues > 6.93 mg/l

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

CAS: 27813-02-1 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons 493 mg/l 48h
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie 143 mg/l 48h
a) Toxicité aquatique aiguë: ErC50 Algues > 97.2 mg/l 72h

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol

CAS: 38668-48-3 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons 17 mg/l 96h
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie 28.8 mg/l 48h
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues 245 mg/l 72h
b) Toxicité aquatique chronique: NOEC Algues 57.8 mg/l 72h

12.2. Persistance et dégradabilité

diméthacrylate d'éthylène

CAS: 97-90-5 Rapidement dégradable

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

CAS: 27813-02-1 Rapidement dégradable

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol

CAS: 38668-48-3 Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB en pourcentage $\geq 0.1\%$.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

N.A.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (SR 814.610.1)

CODE CED PRODUIT : 08 04 09*

CODE CED EMBALLAGE CONTAMINÉ : 15 01 10*

CODE CED EMBALLAGE NON CONTAMINÉ (« non contaminé » signifie emballage complètement vide, nettoyé et sans étiquette) : 15 01 02

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

PRODUIT PAS COMPLÈTEMENT DURCI

La génération de déchets doit être évitée ou alors minimisée dans la mesure du possible. Les contenants vides ou les revêtements peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas jeter le produit et le contenant sauf en adoptant toutes les précautions nécessaires. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables en les confiant à des sociétés autorisées à l'élimination des déchets. L'élimination de ce produit et de tout sous-produit doit toujours être effectuée conformément aux indications légales en matière de protection de l'environnement et d'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences de toutes les autorités locales compétentes. Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les conduits d'évacuation. Code européen des déchets : 08 04 09* DÉCHETS DE COLLES ET DE MASTICS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES

PRODUIT DURCI

Une fois durci, le produit devient un déchet spécial non dangereux. Code européen des déchets : 08 04 10 DÉCHETS DE COLLES ET DE MASTICS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 08 04 09*. EMBALLAGE NON NETTOYÉ

Les cartouches vides ne contenant aucune trace de produit peuvent être recyclées. Les cartouches vides contenant des traces de produit doivent être éliminées en tant que déchets spéciaux. Code européen des déchets : 15 01 10* EMBALLAGES CONTENANT DES RÉSIDUS DE SUBSTANCES DANGEREUSES OU CONTAMINÉS PAR DE TELS RÉSIDUS.

Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.

Une fois le produit périmé, il doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N.A.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

N.A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

Route et Rail (ADR-RID) :

N.A.

Air (IATA) :

N.A.

Mer (IMDG) :

N.A.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Directive 2010/75/UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)
Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: 3
Restrictions liées aux substances contenues: 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Aucune

Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)

Aucune substance listée

Classe allemande de danger pour l'eau.

Classe 1: peu polluant.

Substances SVHC:

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage ≥ 0.1%.

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5) et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas pertinentes.

OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas pertinentes.

Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses - Ordonnance sur les produits chimiques, OChim (813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, préparations et objets particulièrement dangereux - Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques ORRChim (814.81)

Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils OCOV (814.018)

Ordonnance sur la protection de l'air OPair (814.318.142.1)

Ordonnance sur les accidents majeurs - OPAM (814 012)

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (814.610.1)

Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles - Ordonnance sur la prévention des accidents OPA (832.30)

Valeurs limites d'exposition aux postes de travail SUVA (concentration maximale d'une substance active, valeurs biologiques tolérables des substances, valeurs limites pour les agents physiques)

Règles techniques pour les substances dangereuses 900 - valeurs limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Code	Description	
H300	Mortel en cas d'ingestion.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
3.1/2/Oral	Acute Tox. 2	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 2
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
3.8/3	STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
3.9/1	STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1
4.1/C3	Aquatic Chronic 3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1, H317

STOT SE 3, H335

Méthode de classification

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Fiches de sécurité des fournisseurs de matières premières.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BEI: Indice Biologique d'Exposition

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EC50: Concentration à la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible

N.A.: Non Applicable

N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

N.D.: Pas disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TLV-TWA: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- RUBRIQUE 2 — Identification des dangers
- RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
- RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12 — Informations écologiques
- RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination
- RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation
- RUBRIQUE 16 — Autres informations

methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol

Identification du scénario d'exposition

Nom du produit : methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol

Numéro CAS: 27813-02-1

Date de révision: 12/04/2021 rev. 07

9.8. SCÉNARIO D'EXPOSITION 8: UTILISATION FINALE PROFESSIONNELLE DANS LES FORMULATIONS

Ce scénario est décrit par les combinaisons de descripteurs d'utilisation indiquées ci-après.

Un scénario d'exposition global peut être décrit par une série de scénarios de contribution qui peuvent être divisés entre exposition environnementale, exposition des travailleurs et exposition des consommateurs.

Les scénarios suivants contribuent au scénario: Utilisation finale professionnelle dans les formulations.

Les rejets correspondants dans l'environnement et l'exposition des travailleurs et des consommateurs résultant de ces scénarios de contribution sont résumés au chapitre 10.8.

Description

Titre court gratuit	Utilisation finale professionnelle dans les formulations (8)	
Titre systématique basé sur un descripteur d'utilisation	-	ERC 8C, 8F; PROC 5, 8A, 8B, 9, 10, 13, 14, 15, 19
Nom du scénario environnemental contributif et catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) correspondante.	ERC8c	Large utilisation dispersive en interne menant à l'inclusion dans une matrice ou à l'application à une matrice
	ERC8f	Large utilisation dispersive en externe menant à l'inclusion dans une matrice ou à l'application à une matrice
Nom(s) des scénarios de contribution pour les travailleurs et les PROC correspondants	PROC5	Mélange dans des processus par lots (contacts multiples et/ ou importants)
	PROC8a	Transfert de substances chimiques à partir de récipients/grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
	PROC8b	Transfert de substances chimiques à partir de récipients/grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
	PROC9	Transfert de substances chimiques dans de petits contenants (chaîne de remplissage dédiée)
	PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
	PROC13	Traitement d'articles par immersion et coulée
	PROC14	Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
	PROC15	Utilisation de réactifs de laboratoire dans des laboratoires à petite échelle
	PROC19	Mélange manuel avec contact direct, en utilisant uniquement un équipement de protection individuelle (EPI)

9.8.1 Scénario de contribution (1) pour le contrôle de l'exposition environnementale pour ERC 8C, 8F

Aucun danger environnemental n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition ni caractérisation des risques liés à l'environnement n'a été réalisée.

9.8.2 Scénario de contribution (2) pour le contrôle de l'exposition professionnelle des travailleurs pour PROC 5

Nom du scénario de contribution

Mélange dans des processus par lots (contacts multiples et/ ou importants)

Évaluation qualitative des risques

Yeux: Protégez vos yeux de manière adéquate.

Caractéristiques du produit

État physique: liquide

Concentration dans la substance : 100%

Fugacité/empoussièrement : basse

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 1 - 4 heures

Fréquence d'utilisation: 5 jours/semaine

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Surface de la peau exposée : 480 cm²

Autres conditions opérationnelles indiquées ayant des conséquences sur l'exposition des travailleurs

Poste : en intérieur

Secteur: 0,956843 mg/kg pc/jour

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion et de l'exposition

Ventilation locale par aspiration : oui (inhalation 80%)

Conditions et mesures liées à la protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Gants de protection: 90 %, temps de passage : >4 heures (par défaut) (justification : porter des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 avec un temps de passage > 240 min et assurer conjointement une formation de base aux salariés).

Protection respiratoire: non

9.8.3 Scénario de contribution (3) pour le contrôle de l'exposition professionnelle des travailleurs pour PROC 8A

Nom du scénario de contribution

Transfert de substances chimiques à partir de récipients/grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

Évaluation qualitative des risques

Yeux: Protégez vos yeux de manière adéquate.

Caractéristiques du produit

État physique: liquide

Concentration dans la substance : 100%

Fugacité/empoussièrement : basse

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : de 15 min à 1h

Fréquence d'utilisation: 5 jours/semaine

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Surface de la peau exposée : 960 cm²

Autres conditions opérationnelles indiquées ayant des conséquences sur l'exposition des travailleurs

Poste : en intérieur

Secteur: 0,956843 mg/kg pc/jour

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion et de l'exposition

Ventilation locale par aspiration : oui (inhalation 80%)

Conditions et mesures liées à la protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Gants de protection: 90 %, temps de passage : >4 heures (par défaut) (justification : porter des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 avec un temps de passage > 240 min et assurer conjointement une formation de base aux salariés).

Protection respiratoire: non

9.8.4 Scénario de contribution (4) pour le contrôle de l'exposition professionnelle des travailleurs pour PROC 8B

Nom du scénario de contribution

Transfert de substances chimiques à partir de récipients/grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Évaluation qualitative des risques

Yeux: Protégez vos yeux de manière adéquate.

Caractéristiques du produit

État physique: liquide

Concentration dans la substance : 100%

Fugacité/empoussièrement : basse

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : >4 heures (par défaut)

Fréquence d'utilisation: 5 jours/semaine

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Surface de la peau exposée : 960 cm²

Autres conditions opérationnelles indiquées ayant des conséquences sur l'exposition des travailleurs

Poste : en intérieur

Secteur: 0,956843 mg/kg pc/jour

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion et de l'exposition

Ventilation locale par aspiration : oui (inhalation 90%)

Conditions et mesures liées à la protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Gants de protection: 90 %, temps de passage : >4 heures (par défaut) (justification : porter des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 avec un temps de passage > 240 min et assurer conjointement une formation de base aux salariés).

Protection respiratoire: non

9.8.5 Scénario de contribution (5) pour le contrôle de l'exposition professionnelle des travailleurs pour PROC 9

Nom du scénario de contribution

Transfert de substances chimiques dans de petits contenants (chaîne de remplissage dédiée)

Évaluation qualitative des risques

Yeux: Protégez vos yeux de manière adéquate.

Caractéristiques du produit

État physique: liquide

Concentration dans la substance : 100%

Fugacité/empoussièrement : basse

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : >4 heures (par défaut)

Fréquence d'utilisation: 5 jours/semaine

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Surface de la peau exposée : 480 cm²

Autres conditions opérationnelles indiquées ayant des conséquences sur l'exposition des travailleurs

Poste : en intérieur

Secteur: 0,956843 mg/kg pc/jour

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion et de l'exposition

Ventilation locale par aspiration : oui (inhalation 80%)

Conditions et mesures liées à la protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Gants de protection: 90 %, temps de passage : >4 heures (par défaut) (justification : porter des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 avec un temps de passage > 240 min et assurer conjointement une formation de base aux salariés).

Protection respiratoire: non

9.8.6 Scénario de contribution (6) pour le contrôle de l'exposition professionnelle des travailleurs pour PROC 10 en intérieur

Nom du scénario de contribution

Application au rouleau ou au pinceau

Évaluation qualitative des risques

Yeux: Protégez vos yeux de manière adéquate.

Caractéristiques du produit

État physique: liquide

Concentration dans la substance : 5-25%

Fugacité/empoussièrement : basse

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : de 15 min à 1h

Fréquence d'utilisation: 5 jours/semaine

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Surface de la peau exposée : 960 cm²

Autres conditions opérationnelles indiquées ayant des conséquences sur l'exposition des travailleurs

Poste : en intérieur

Ventilation: renforcée (inhalation 70%)

Secteur: 0,956843 mg/kg pc/jour

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion et de l'exposition

Ventilation locale par aspiration : non

Conditions et mesures liées à la protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Gants de protection: 90 %, temps de passage : >4 heures (par défaut) (justification : porter des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 avec un temps de passage > 240 min et assurer conjointement une formation de base aux salariés).

Protection respiratoire: non

9.8.7 Scénario de contribution (7) pour le contrôle de l'exposition professionnelle des travailleurs pour PROC 10 en extérieur

Nom du scénario de contribution

Application au rouleau ou au pinceau

Évaluation qualitative des risques

Yeux: Protégez vos yeux de manière adéquate.

Caractéristiques du produit

État physique: liquide

Concentration dans la substance : 1-5%

Fugacité/empoussièrement : basse

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : de 15 min à 1h

Fréquence d'utilisation: 5 jours/semaine

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Surface de la peau exposée : 960 cm²

Autres conditions opérationnelles indiquées ayant des conséquences sur l'exposition des travailleurs

Poste : à l'extérieur (inhalation 30%)

Secteur: 0,956843 mg/kg pc/jour

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion et de l'exposition

Ventilation locale par aspiration : non

Conditions et mesures liées à la protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Gants de protection: 90 %, temps de passage : >4 heures (par défaut) (justification : porter des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 avec un temps de passage > 240 min et assurer conjointement une formation de base aux salariés).

Protection respiratoire: non

9.8.8 Scénario de contribution (8) pour le contrôle de l'exposition professionnelle des travailleurs pour PROC 13

Nom du scénario de contribution

Traitement d'articles par immersion et coulée

Évaluation qualitative des risques

Yeux: Protégez vos yeux de manière adéquate.

Caractéristiques du produit

État physique: liquide

Concentration dans la substance : 100%

Fugacité/empoussièrement : basse

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 1 - 4 heures

Fréquence d'utilisation: 5 jours/semaine

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Surface de la peau exposée : 480 cm²

Autres conditions opérationnelles indiquées ayant des conséquences sur l'exposition des travailleurs

Poste : en intérieur

Secteur: 0,956843 mg/kg pc/jour

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion et de l'exposition

Ventilation locale par aspiration : oui (inhalation 80%)

Conditions et mesures liées à la protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Gants de protection: 90 %, temps de passage : >4 heures (par défaut) (justification : porter des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 avec un temps de passage > 240 min et assurer conjointement une formation de base aux salariés).

Protection respiratoire: non

9.8.9 Scénario de contribution (9) pour le contrôle de l'exposition professionnelle des travailleurs pour PROC 14

Nom du scénario de contribution

Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

Évaluation qualitative des risques

Yeux: Protégez vos yeux de manière adéquate.

Caractéristiques du produit

État physique: liquide

Concentration dans la substance : 100%

Fugacité/empoussièrement : basse

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : >4 heures (par défaut)

Fréquence d'utilisation: 5 jours/semaine

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Surface de la peau exposée : 480 cm²

Autres conditions opérationnelles indiquées ayant des conséquences sur l'exposition des travailleurs

Poste : en intérieur

Secteur: 0,956843 mg/kg pc/jour

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion et de l'exposition

Ventilation locale par aspiration : oui (inhalation 80%)

Conditions et mesures liées à la protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Gants de protection: 90 %, temps de passage : >4 heures (par défaut) (justification : porter des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 avec un temps de passage > 240 min et assurer conjointement une formation de base aux salariés).

Protection respiratoire: non

9.8.10 Scénario de contribution (10) pour le contrôle de l'exposition professionnelle des travailleurs pour PROC 15

Nom du scénario de contribution

Utilisation de réactifs de laboratoire dans des laboratoires à petite échelle

Évaluation qualitative des risques

Yeux: Protégez vos yeux de manière adéquate.

Caractéristiques du produit

État physique: liquide

Concentration dans la substance : 100%

Fugacité/empoussièrement : basse

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : >4 heures (par défaut)

Fréquence d'utilisation: 5 jours/semaine

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Surface de la peau exposée : 240 cm²

Autres conditions opérationnelles indiquées ayant des conséquences sur l'exposition des travailleurs

Poste : en intérieur

Secteur: 0,956843 mg/kg pc/jour

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion et de l'exposition

Ventilation locale par aspiration : oui (inhalation 80%)

Conditions et mesures liées à la protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Gants de protection: 90 %, temps de passage : >4 heures (par défaut) (justification : porter des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 avec un temps de passage > 240 min et assurer conjointement une formation de base aux salariés).

Protection respiratoire: non

9.8.11 Scénario de contribution (11) pour le contrôle de l'exposition professionnelle des travailleurs pour PROC 19 en intérieur

Nom du scénario de contribution

Mélange manuel avec contact direct, en utilisant uniquement un équipement de protection individuelle (EPI)

Évaluation qualitative des risques

Yeux: Protégez vos yeux de manière adéquate.

Caractéristiques du produit

État physique: liquide

Concentration dans la substance : 1-5%

Fugacité/empoussièrement : basse

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : de 15 min à 1h

Fréquence d'utilisation: 5 jours/semaine

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Surface de la peau exposée : 1.980 cm²

Autres conditions opérationnelles indiquées ayant des conséquences sur l'exposition des travailleurs

Poste : en intérieur

Ventilation: adéquate (inhalation 30%)

Secteur: 0,956843 mg/kg pc/jour

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion et de l'exposition

Ventilation locale par aspiration : non

Conditions et mesures liées à la protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Gants de protection: 90 %, temps de passage : >4 heures (par défaut) (justification : porter des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 avec un temps de passage > 240 min et assurer conjointement une formation de base aux salariés).

Protection respiratoire: non

9.8.12 Scénario de contribution (12) pour le contrôle de l'exposition professionnelle des travailleurs pour PROC 19 à l'extérieur

Nom du scénario de contribution

Mélange manuel avec contact direct, en utilisant uniquement un équipement de protection individuelle (EPI)

Évaluation qualitative des risques

Yeux: Protégez vos yeux de manière adéquate.

Caractéristiques du produit

État physique: liquide

Concentration dans la substance : 1-5%

Fugacité/empoussièrement : basse

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : de 15 min à 1h

Fréquence d'utilisation: 5 jours/semaine

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Surface de la peau exposée : 1.980 cm²

Autres conditions opérationnelles indiquées ayant des conséquences sur l'exposition des travailleurs

Poste : à l'extérieur (inhalation 30%)

Secteur: 0,956843 mg/kg pc/jour

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion et de l'exposition

Ventilation locale par aspiration : non

Conditions et mesures liées à la protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Gants de protection: 90 %, temps de passage : >4 heures (par défaut) (justification : porter des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 avec un temps de passage > 240 min et assurer conjointement une formation de base aux salariés).

Protection respiratoire: non

10.8 SCÉNARIO D'EXPOSITION 8: UTILISATION FINALE PROFESSIONNELLE DANS LES FORMULATIONS

Les calculs RCR ci-après se réfèrent aux scénarios de contribution décrits au chapitre 9.8

10.8.1 SCÉNARIO DE CONTRIBUTION (1) AU CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE POUR ERC8C, 8F

Utilisation finale professionnelle dans les formulations

10.8.2 SCÉNARIO DE CONTRIBUTION (2) AU CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PROC5

Utilisation finale professionnelle dans les formulations

La caractérisation quantitative du risque pour l'exposition de ce travailleur a été calculée à l'aide d'EasyTRA.

Le tableau suivant présente les estimations de l'exposition par voie cutanée et par inhalation, ainsi que l'exposition totale des travailleurs par toutes les voies.

Risque pour les travailleurs résultant du scénario d'exposition 8.2

Voies	Concentration d'exposition (CE)	DNEL	Rapport de caractérisation des risques = EC/DNEL
Systémique cutanée à long terme	1,371 mg/kg pc/jour	4,2 mg/kg pc/jour	0,326531
Inhalation systémique à long terme	7,208 mg/m ³	14,7 mg/m ³	0,490369
Voies combinées	2,401 mg/kg pc/jour	-	0,816899

10.8.3 SCÉNARIO DE CONTRIBUTION (3) AU CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS POUR LE PROC 8A

Utilisation finale professionnelle dans les formulations

La caractérisation quantitative du risque pour l'exposition de ce travailleur a été calculée à l'aide d'EasyTRA.

Le tableau suivant présente les estimations de l'exposition par voie cutanée et par inhalation, ainsi que l'exposition totale des travailleurs par toutes les voies.

Risque pour les travailleurs résultant du scénario d'exposition 8.3

Voies	Concentration d'exposition (CE)	DNEL	Rapport de caractérisation des risques = EC/DNEL
Systémique cutanée à long terme	1,371 mg/kg pc/jour	4,2 mg/kg pc/jour	0,326531
Inhalation systémique à long terme	6,007 mg/m ³	14,7 mg/m ³	0,408641
Voies combinées	2,23 mg/kg pc/jour	-	0,735171

10.8.4 SCÉNARIO DE CONTRIBUTION (4) AU CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS POUR LE PROC 8B

Utilisation finale professionnelle dans les formulations

La caractérisation quantitative du risque pour l'exposition de ce travailleur a été calculée à l'aide d'EasyTRA.

Le tableau suivant présente les estimations de l'exposition par voie cutanée et par inhalation, ainsi que l'exposition totale des travailleurs par toutes les voies.

Risque pour les travailleurs résultant du scénario d'exposition 8.4

Voies	Concentration d'exposition (CE)	DNEL	Rapport de caractérisation des risques = EC/DNEL
Systémique cutanée à long terme	1,371 mg/kg pc/jour	4,2 mg/kg pc/jour	0,326531
Inhalation systémique à long terme	6,007 mg/m ³	14,7 mg/m ³	0,408641
Voies combinées	2,23 mg/kg pc/jour	-	0,735171

10.8.5 SCÉNARIO DE CONTRIBUTION (5) AU CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS POUR LE PROC 9

Utilisation finale professionnelle dans les formulations

La caractérisation quantitative du risque pour l'exposition de ce travailleur a été calculée à l'aide d'EasyTRA.

Le tableau suivant présente les estimations de l'exposition par voie cutanée et par inhalation, ainsi que l'exposition totale des travailleurs par toutes les voies.

Risque pour les travailleurs résultant du scénario d'exposition 8.5

Voies	Concentration d'exposition (CE)	DNEL	Rapport de caractérisation des risques = EC/DNEL
Systémique cutanée à long terme	0,685714 mg/kg pc/jour	4,2 mg/kg pc/jour	0,163265
Inhalation systémique à long terme	12,014 mg/m³	14,7 mg/m³	0,817281
Voies combinées	2,402 mg/kg pc/jour	-	0,980546

10.8.6 SCÉNARIO DE CONTRIBUTION (6) AU CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS POUR LE PROC 10 EN INTÉRIEUR

Utilisation finale professionnelle dans les formulations d'intérieur

La caractérisation quantitative du risque pour l'exposition de ce travailleur a été calculée à l'aide d'EasyTRA.

Le tableau suivant présente les estimations de l'exposition par voie cutanée et par inhalation, ainsi que l'exposition totale des travailleurs par toutes les voies.

Risque pour les travailleurs résultant du scénario d'exposition 8.6

Voies	Concentration d'exposition (CE)	DNEL	Rapport de caractérisation des risques = EC/DNEL
Systémique cutanée à long terme	1,646 mg/kg pc/jour	4,2 mg/kg pc/jour	0,391837
Inhalation systémique à long terme	5,406 mg/m³	14,7 mg/m³	0,367777
Voies combinées	2,418 mg/kg pc/jour	-	0,759613

10.8.7 SCÉNARIO DE CONTRIBUTION (7) AU CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS POUR LE PROC 10 À L'EXTÉRIEUR

Utilisation finale professionnelle dans les formulations

La caractérisation quantitative du risque pour l'exposition de ce travailleur a été calculée à l'aide d'EasyTRA.

Le tableau suivant présente les estimations de l'exposition par voie cutanée et par inhalation, ainsi que l'exposition totale des travailleurs par toutes les voies.

Risque pour les travailleurs résultant du scénario d'exposition 8.7

Voies	Concentration d'exposition (CE)	DNEL	Rapport de caractérisation des risques = EC/DNEL
Systémique cutanée à long terme	0,548571 mg/kg pc/jour	4,2 mg/kg pc/jour	0,130612
Inhalation systémique à long terme	4,205 mg/m³	14,7 mg/m³	0,286048
Voies combinées	1,149 mg/kg pc/jour	-	0,416661

10.8.8 SCÉNARIO DE CONTRIBUTION (8) AU CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS POUR LE PROC 13

Utilisation finale professionnelle dans les formulations

La caractérisation quantitative du risque pour l'exposition de ce travailleur a été calculée à l'aide d'EasyTRA.

Le tableau suivant présente les estimations de l'exposition par voie cutanée et par inhalation, ainsi que l'exposition totale des travailleurs par toutes les voies.

Risque pour les travailleurs résultant du scénario d'exposition 8.8

Voies	Concentration d'exposition (CE)	DNEL	Rapport de caractérisation des risques = EC/DNEL
Systémique cutanée à long terme	1,371 mg/kg pc/jour	4,2 mg/kg pc/jour	0,326531
Inhalation systémique à long terme	7,208 mg/m³	14,7 mg/m³	0,490369
Voies combinées	2,401 mg/kg pc/jour	-	0,816899

10.8.9 SCÉNARIO DE CONTRIBUTION (9) AU CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS POUR LE PROC 14

Utilisation finale professionnelle dans les formulations

La caractérisation quantitative du risque pour l'exposition de ce travailleur a été calculée à l'aide d'EasyTRA.

Le tableau suivant présente les estimations de l'exposition par voie cutanée et par inhalation, ainsi que l'exposition totale des travailleurs par toutes les voies.

Risque pour les travailleurs résultant du scénario d'exposition 8.9

Voies	Concentration d'exposition (CE)	DNEL	Rapport de caractérisation des risques = EC/DNEL
Systémique cutanée à long terme	0,342857 mg/kg pc/jour	4,2 mg/kg pc/jour	0,081633
Inhalation systémique à long terme	12,014 mg/m ³	14,7 mg/m ³	0,817281
Voies combinées	2,059 mg/kg pc/jour	-	0,898914

10.8.10 SCÉNARIO DE CONTRIBUTION (10) AU CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS POUR LE PROC 15

Utilisation finale professionnelle dans les formulations

La caractérisation quantitative du risque pour l'exposition de ce travailleur a été calculée à l'aide d'EasyTRA.

Le tableau suivant présente les estimations de l'exposition par voie cutanée et par inhalation, ainsi que l'exposition totale des travailleurs par toutes les voies.

Risque pour les travailleurs résultant du scénario d'exposition 8.10

Voies	Concentration d'exposition (CE)	DNEL	Rapport de caractérisation des risques = EC/DNEL
Systémique cutanée à long terme	0,034286 mg/kg pc/jour	4,2 mg/kg pc/jour	0,008163
Inhalation systémique à long terme	6,007 mg/m ³	14,7 mg/m ³	0,408641
Voies combinées	0,892431 mg/kg pc/jour	-	0,416804

10.8.11 SCÉNARIO DE CONTRIBUTION (11) AU CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS POUR LE PROC 19 EN INTÉRIEUR

Utilisation finale professionnelle dans les formulations d'intérieur

La caractérisation quantitative du risque pour l'exposition de ce travailleur a été calculée à l'aide d'EasyTRA.

Le tableau suivant présente les estimations de l'exposition par voie cutanée et par inhalation, ainsi que l'exposition totale des travailleurs par toutes les voies.

Risque pour les travailleurs résultant du scénario d'exposition 8.11

Voies	Concentration d'exposition (CE)	DNEL	Rapport de caractérisation des risques = EC/DNEL
Systémique cutanée à long terme	2,829 mg/kg pc/jour	4,2 mg/kg pc/jour	0,673469
Inhalation systémique à long terme	4,205 mg/m ³	14,7 mg/m ³	0,286048
Voies combinées	3,429 mg/kg pc/jour	-	0,959518

10.8.12 SCÉNARIO DE CONTRIBUTION (12) AU CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS POUR LE PROC 19 À L'EXTÉRIEUR

Utilisation finale professionnelle dans les formulations

La caractérisation quantitative du risque pour l'exposition de ce travailleur a été calculée à l'aide d'EasyTRA.

Le tableau suivant présente les estimations de l'exposition par voie cutanée et par inhalation, ainsi que l'exposition totale des travailleurs par toutes les voies.

Risque pour les travailleurs résultant du scénario d'exposition 8.12

Voies	Concentration d'exposition (CE)	DNEL	Rapport de caractérisation des risques = EC/DNEL
Systémique cutanée à long terme	2,829 mg/kg pc/jour	4,2 mg/kg pc/jour	0,673469
Inhalation systémique à long terme	4,205 mg/m ³	14,7 mg/m ³	0,286048
Voies combinées	3,429 mg/kg pc/jour	-	0,959518

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: FASSA ANCHOR V COMP.B

Code commercial: 1204.B

UFI: PE00-F0V9-U00F-YNXD

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Système à deux composants à injection pour la réalisation d'ancrages sur matériaux de construction

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: FASSA Srl

Via Lazzaris, 3 - 31027 Spresiano (TV) - Italy

Tel. +39 0422 7222

Fax +39 0422 887509

Importateur en Suisse:

FASSA SA

Via Cantonale - 6805 MEZZOVICO (CH)

Tel +41 (0)91.9359070

Responsable : laboratorio.spresiano@fassabortolo.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

145

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers



2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger et mention d'avertissement



Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Contient:

peroxyde de dibenzoyl

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucun

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Identification du mélange: FASSA ANCHOR V COMP.B

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement:
≥10 - <20 %	peroxyde de dibenzoyle	CAS:94-36-0 EC:202-327-6 Index:617-008-00-0	Org. Perox. B, H241; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410, M-Chronic:10, M-Acute:10	01-2119511472-50-xxxx

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
- Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

En cas de contact avec les yeux :

- En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

- Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

- Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et effets résultant inhérents aux risques sont ceux présentés dans la section 2.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

- CO2, extincteurs à poudres, mousse, pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

- Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- La combustion produit de la fumée lourde.
- Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et/ou pour la combustion (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, acide benzoïque, benzène, diphénile, benzoate de phénile).
- Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et/ou pour la combustion (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote).

5.3. Conseils aux pompiers

- Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
- Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
- Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

- Porter les dispositifs de protection individuelle.
- Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte: matériel absorbant inerte (sable, vermiculite par ex.)

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Intervalle de température de stockage compris entre 5 °C et 30 °C. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé ; ne pas fumer durant la manipulation ; conserver loin de la chaleur, des flammes nues, des étincelles et des autres sources d'ignition. Assurer la disponibilité des équipements pour le refroidissement des récipients, pour éviter les dangers liés à la surpression et à la surchauffe en cas d'incendie à proximité.

Matières incompatibles:

Voir alinéa 10.5

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Voir alinéa 1.2

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeur OEL

peroxyde de dibenzoyl

CAS: 94-36-0	Type LEP	ACGIH		Long terme 5 mg/m3 Remarques : A4 - URT and skin irr
	Type LEP	MAK	Autriche	Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3 Remarques : Inhalable aerosol
	Type LEP	MAK	Allemagne	Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3 Remarques : Inhalable fraction
	Type LEP	VLEP	Belgique	Long terme 5 mg/m3
	Type LEP	VLEP	France	Long terme 5 mg/m3
	Type LEP	TLV	Tchéquie	Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3
	Type LEP	VLA	Espagne	Long terme 5 mg/m3
	Type LEP	ÁK	Hongrie	Long terme 5 mg/m3; Court terme 5 mg/m3
	Type LEP	SUVA	Suisse	Long terme 5 mg/m3; Court terme 5 mg/m3 Remarques : Inhalable aerosol
	Type LEP	WEL	U.K.	Long terme 5 mg/m3
	Type LEP	GVI	Croatie	Long terme 5 mg/m3

Type LEP AGW Allemagne Long terme 5 mg/m³; Court terme 10 mg/m³
Remarques : Inhalable aerosol

Type LEP NDS Pologne Long terme 5 mg/m³; Court terme 10 mg/m³

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

peroxyde de dibenzoyl

CAS: 94-36-0 Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 0.02 µg/l
Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 0.002 µg/l
Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées (STP); Limite PNEC: 0.35 mg/l
Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 0.013 mg/kg
Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 0.001 mg/kg
Voie d'exposition: Sol (agricole); Limite PNEC: 0.003 mg/kg

Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

peroxyde de dibenzoyl

CAS: 94-36-0 Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 13.3 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 39 mg/m³

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 34 µg/cm²

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 2 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace.

Protection des yeux:

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

Protection de la peau:

Utilisez des vêtements appropriés pour une protection complète de la peau en fonction de l'activité et de l'exposition (EN 14605/EN 13982), par exemple. combinaison de travail, tablier, chaussures de sécurité, vêtements appropriés.

Protection des mains:

Il n'existe pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser gants résistant aux produits chimiques.

Matériaux appropriés pour les gants de protection (EN 374/EN 16523); FKM (Caoutchouc fluoré): épaisseur ≥ 0.4 mm; temps de perméation ≥ 480 min. NBR (Caoutchouc nitrile): épaisseur ≥ 0.4 mm; temps de perméation ≥ 480 min

Le choix de gants adaptés ne dépend pas uniquement du matériau mais également d'autres caractéristiques de qualité variables d'un producteur à un autre, ainsi que des modalités et des temps d'utilisation du mélange.

Protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Dispositif de filtrage combiné (EN 14387).

Contrôles de l'exposition environnementale :

Voir alinéa 6.2

Mesures d'hygiène et techniques

Voir le paragraphe 7.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Solide

Couleur : noir

Odeur: N.A.

Point de fusion/point de congélation: N.D.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: N.D.

Inflammabilité: N.A.

Limites inférieure et supérieure d'explosion: N.D.

Point d'éclair: N.A.

Température d'auto-inflammation: N.D.

Température de décomposition: N.D.

pH: N.A. (Non applicable en raison de la nature du produit)
Viscosité cinématique: N.A.
Densité et/ou densité relative: 1,50 ÷ 1,70 kg/l
Densité de vapeur relative: N.D.
Pression de vapeur: N.D.
Hydrosolubilité: Insoluble
Solubilité dans l'huile: N.A.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): N.A.

Caractéristiques des particules:

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de nanomatériaux.

9.2. Autres informations

Conductivité: N.D.
Propriétés explosives: N.A. (Évaluation interne)
Propriétés comburantes: N.A. (Évaluation interne)
Taux d'évaporation: N.A.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Sous l'effet de la chaleur ou en cas d'incendie, des oxydes de Carbone et des vapeurs nuisibles pour la santé peuvent se dégager.

10.4. Conditions à éviter

Eviter d'approcher le produit à sources de chaleur.
Éviter l'exposition directe du produit aux rayons du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucun en particulier.
Voir alinéa 10.3

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.
Voir alinéa 5.2

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le produit est classé: Eye Irrit. 2(H319)
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le produit est classé: Skin Sens. 1(H317)
e) mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé

j) danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

peroxyde de dibenzoyl

CAS: 94-36-0

a) toxicité aiguë

LD0 Orale Rat 2000 mg/kg

LC0 Inhalation de poussières Rat 24.3 mg/l 4h

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

12.1. Toxicité

Informations écotoxicologiques:

Produit: LC50 (fish) > 100 mg/l/96h; EC50 (daphia magna) > 100 mg/l/48h; EC50 (algae) > 100 mg/l/72h; NOEC (cronic fish) > 100 mg/l/28d

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

Liste des composants écotoxicologiques

peroxyde de dibenzoyl

CAS: 94-36-0

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie 0.11 mg/l 48h

a) Toxicité aquatique aiguë: ErC50 Algues 0.0711 mg/l 72h

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons 0.0602 mg/l 96h

b) Toxicité aquatique chronique: EC10 Daphnie 0.001 mg/l - 21d

12.2. Persistance et dégradabilité

peroxyde de dibenzoyl

CAS: 94-36-0

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des donnees disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB en pourcentage $\geq 0.1\%$.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

N.A.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (SR 814.610.1)

CODE CED PRODUIT : 08 04 09*

CODE CED EMBALLAGE CONTAMINÉ : 15 01 10*

CODE CED EMBALLAGE NON CONTAMINÉ (« non contaminé » signifie emballage complètement vide, nettoyé et sans étiquette) : 15 01 02

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigence légales nationales ou locales en terme de déchets.

Une fois le produit périmé, il doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N.A.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

N.A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

Route et Rail (ADR-RID) :

N.A.

Air (IATA) :

N.A.

Mer (IMDG) :

N.A.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Directive 2010/75/UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: Aucun

Restrictions liées aux substances contenues: 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Aucune

Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)

Aucune substance listée

Classe allemande de danger pour l'eau.

Classe 1: peu polluant.

Substances SVHC:

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage $\geq 0.1\%$.

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5) et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas pertinentes.

OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas pertinentes.

Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses - Ordonnance sur les produits chimiques, OChim (813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, préparations et objets particulièrement dangereux - Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques ORRChim (814.81)

Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils OCOV (814.018)

Ordonnance sur la protection de l'air OPair (814.318.142.1)

Ordonnance sur les accidents majeurs - OPAM (814.012)

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (814.610.1)

Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles - Ordonnance sur la prévention des accidents OPA (832.30)

Valeurs limites d'exposition aux postes de travail SUVA (concentration maximale d'une substance active, valeurs biologiques tolérables des substances, valeurs limites pour les agents physiques)

Règles techniques pour les substances dangereuses 900 - valeurs limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Code	Description
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
2.15/B	Org. Perox. B	Peroxyde organique, Type B
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
4.1/A1	Aquatic Acute 1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C1	Aquatic Chronic 1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Fiches de sécurité des fournisseurs de matières premières.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BEI: Indice Biologique d'Exposition

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
 CMR: Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques
 COV: Composés Organiques volatils
 CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.
 CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique
 DNEL: Niveau dérivé sans effet.
 EC50: Concentration à la moitié de l'efficacité maximale
 ECHA: Agence européenne des produits chimiques
 EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
 ES: Scénario d'Exposition
 GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
 GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
 IARC: Centre international de recherche sur le cancer
 IATA: Association internationale du transport aérien.
 IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
 LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
 LDLo: Dose Létale Faible
 N.A.: Non Applicable
 N/A: Non Applicable
 N/D: Non défini / Pas disponible
 N.D.: Pas disponible
 NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle
 NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé
 OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail
 PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique
 PGK: Instruction d'emballage
 PNEC: Concentration prévue sans effets.
 PSG: Passagers
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
 STEL: Limite d'exposition à court terme.
 STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
 TLV: Valeur de seuil limite.
 TLV-TWA: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
 vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.
 WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
- RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
- RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12 — Informations écologiques
- RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination
- RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation
- RUBRIQUE 16 — Autres informations

dibenzoyl peroxide

Substance identification

Chemical Name: dibenzoyl peroxide

CAS number: 94-36-0

PROFESSIONAL USE AS HARDENER FOR COATING RESINS

1. TITLE OF THE EXPOSURE SCENARIO

Date - Version: 31/05/2013

Title

Professional use as hardener for coating resins

Activities and processes

Dough handling up to 75%, with additional mixing

Process category

Handling, weighing

PROC9: Transfer of a substance or preparation into small containers (dedicated filling line, including weighing) - Professional activity

Mixing:

PROC5: Mixing or blending in batch processes for formulation of preparations (contact in different phases and/or significant contact) - Professional activity

PROC19: Hand-mixing with direct contact and only PPE available - Professional activity

Cross-linking process:

PROC10: Roller or brush application - Professional activity

PROC11: Non-industrial spraying - Professional activity

PROC13: Treatment of articles by dipping and pouring - Professional activity

PROC21: Low energy manipulation of substances bound in materials and/or articles - Professional activity

Sector of use

Industrial

Environmental release category

ERC8b: Wide dispersive indoor use of reactive substances in open systems

ERC8e: Wide dispersive outdoor use of reactive substances in open systems

2. CONDITIONS OF USE AFFECTING EXPOSURE (Industrial environment)

Product features

Paste

Concentration data

Substance concentration up to 75 %

Quantities used

Regional tonnage: 500 t/year, maximum 4000 kg/day

Frequency and duration of use

Regional emission days: 200 days/year

Maximum daily use on site 2800 kg

Other operational conditions affecting environmental exposure

Emission factor in air: No air leaks

Emission factor in water: 0.1%, with a maximum leakage from any single site of 2 kg/day. Amount indicated by the declarant.

Emission factor in soil: No direct leakage into the soil

Environmental factors not influenced by risk management measures.

Dilution:

Receiving surface waters: dilution factor 10 (default)

Local marine waters: dilution factor 100 (default)

Risk management measures

Good Practice: Avoid loss in waste water. Store in catchment areas where spillage can be contained and ideally include an interceptor tank to hold the waste until it is confirmed to be suitable for discharge. Release should not exceed 2 kg/day of active ingredients, unless the local dimensions require higher dilution factors on site.

Type of treatment plant: Domestic by default, 2000 m³/day

Local technical conditions and measures to reduce and limit releases in air, water and soil

Air: Air emission controls are not applicable as release into the air is unlikely, however scrubbers/filters must be installed on ventilation systems. Filters must be disposed of as chemical waste.

Water: Direct release of cleaning solutions into waste water if within the permitted discharge limits.

Soil: Not applicable, but avoid direct loss to soil

Conditions and measures for external treatment of waste for disposal

Sludge treatment: No specific requirements.

Wastewater Treatment: Wastewater must be treated by a municipal STP plant.

Disposal method: Dispose of as special waste in accordance with local and national regulations.

Recovery Methods: No specific problem, but solid waste recovery should be attempted. External recovery and recycling of waste must be compliant.

2. CONDITIONS OF USE AFFECTING EXPOSURE (Workers - Health)

Product features

Physical state: paste

Packaging: no specific size

Concentration: 75% paste

For the use of the products, after mixing, a maximum of 70% in the mixture is assumed

Amount used, frequency and duration of use

Duration [for worker]: 8 hours/day (full shift)

Frequency [for a worker]: 220 days/year (default)

Human factors not influenced by risk management

Breathing volume under conditions of use: 10 m³/8h-day (light activity)

Potential skin contact area: 2 hands (960 cm²)

Body weight: 70 kg (production worker)

Operational conditions affecting worker exposure

Environment: Internal

Temperature: It is assumed that the activities are undertaken at ambient temperature (max 40°C)

Room size: No specific requirements

Ventilation Rate: No ventilation rate specified

Technical protective measures: No specific risk management measures identified beyond the operational conditions described.

Organizational measures: Make sure operators are trained in minimizing exposure.

Risk management measures: Hand protection (according to EN 374): gloves suitable for oxidizing agents, with permeation time: ≥ 8h (90% protection), or change the gloves according to the supplier's recommendations.

Eye protection (according to EN 166): tight fitting goggles.

3. EXPOSURE ESTIMATION

Environment

Evaluation method

ECETOC TRA and scaling factors

Only ERC 2 considered in detail

Release into the environment

Waste water discharge of 2 kg/day, based on a release factor of 0.1% waste water loss/day

SimpleTreat rating: 90% removal in sewage treatment plant

Air: Negligible

Soil: No direct leakage into the soil

Farmland: Estimated based on a maximum removal of 0% in waste water treatment plant in the form of sludge

Environmental exposure - Risk characterization

Freshwater (pelagic): Exposure 0.005 mg/l, PNEC 0.006 mg/l, RCR < 1

Fresh water (sediment): No adsorption on sediments

Sea water (pelagic): Exposure 0.0005 mg/l, PNEC 0.0006 mg/l, RCR < 1

Sea water (sediment): No adsorption on sediments

4. GUIDE FOR CHECKING COMPLIANCE WITH THE EXPOSURE SCENARIO

Environment

Guide: Guidance is based on assumed operating conditions which may not be applicable to all sites, thus, scaling may be necessary to define appropriate site-specific risk management measures.

Scaling guidelines: As the substance is not considered to bioaccumulate and will eventually degrade in the environment, scaling may be considered if the waste water treatment conditions and dilution factors deviate from the default values used in this assessment.

Release should not exceed 2 kg/day of active ingredients, unless the local dimensions require higher dilution factors on site.

Health

Evaluation method

The ECETOC TRA tool was used to estimate workplace exposure

Environmental exposure - Risk characterization

With the hands, face and 'upper surface' exposed, the affected area is estimated by standard predefined factors in Chapter R14 of the CSA guidance to be 960 cm².

With suitable protective gloves offering 90% protection, exposure is estimated to be approximately 5.4 mg/kg/day for skin contact.

Exposure via inhalation is estimated to be approximately 0.5 mg/m³ without engineering controls.

Workers: DNEL long term inhaled - systemic 11.75 (mg/m³).

Workers: Long-term DNEL dermal - systemic 6.6 mg/kg body weight/day.

Health

User Guide: See safety data sheet for information on how to reduce exposure.

Scaling guidelines: Check local location to avoid skin contact. This substance is not cumulative and is metabolized and excreted if ingested.

Note that, although not specifically addressed in this exposure scenario, care should be taken during handling in view of the oxidising properties. It is essential that users consult the complete safety data sheet.